

## Fiche projet “cour jardinée”

---

L’agriculture urbaine s’est développée de manière importante ces 10 dernières années. Elle a un rôle productif mais également de lien social et de transmission entre les générations. L’agriculture urbaine trouve son emplacement partout en ville : sur les toits, les parkings, dans les friches, sur les murs...

Le Département, mobilisé dans la transition écologique au travers de ses engagements pour l’égalité environnementale face à l’urgence climatique, a souhaité soutenir le développement des bonnes pratiques sur le thème de l’agriculture urbaine, tout en favorisant l’apprentissage des plus jeunes.

### Le projet

Le projet de “cours jardinées”, proposé par le Département, vise à mettre à disposition des espaces extérieurs du collège, aux associations pratiquant l’agriculture urbaine et le jardinage de proximité, afin de leur permettre de développer leurs activités, d’assurer l’entretien et la gestion de ces mêmes espaces, et d’assurer le lien entre les collégien.ne.s dans une démarche éducative.

Afin d’inscrire l’établissement au cœur de son territoire, la transformation de ces espaces pourra s’ouvrir également aux habitant.e-s de manière à créer du lien autour d’un même projet de jardin partagé. Les habitant.e-s pourront, avec l’accompagnement et l’encadrement de l’association, participer à des ateliers, faire leurs propres cultures, profiter du jardin ...

### Les apports et objectifs

L’agriculture urbaine répond à une multitude d’enjeux à la fois environnementaux, économiques, territoriaux, et sociaux.

La biodiversité se développe en ville tout en contribuant à l’amélioration du paysage urbain.

Au-delà de l’apport environnemental, les “cours jardinées” offrent un terrain idéal d’activités pédagogiques à destination des élèves. Apprendre et comprendre comment cultiver, savoir être patient, découvrir de nouvelles variétés de fruits, de légumes, de plantes aromatiques, tout en proposant des activités en lien avec l’agriculture et l’alimentation. Un tel projet permet de sensibiliser les collégien.ne.s à une meilleure alimentation, plus durable, en favorisant les circuits courts et en ayant une meilleure gestion des déchets, par la valorisation des déchets organiques de la cantine avec le compost, et à saisir les différents enjeux.

Pour l’association, les espaces verts définis dans le collège leur seront mis à disposition pour une période d’un an reconductible, elle aura la possibilité d’y accéder de manière continue par le biais du portail principal ou secondaire selon les configurations, elle pourra mener ses activités de plantation, d’animation, et de sensibilisation. Elle bénéficiera également du soutien du Département, sur les aménagements techniques nécessaires au bon développement des espaces, ainsi qu’en finançant les projets émanant des équipes éducatives, en lien avec la « cour jardinée ».

Pour l'établissement, l'intervention d'une association d'agriculture urbaine favorise une gestion globale de ses espaces. L'association s'engage à entretenir la "cour jardinée", à en avoir une gestion avec le collège et l'équipe enseignante lorsqu'un jardin pédagogique est en place, et à constituer un relai l'été quand l'établissement est fermé. Une partie de la production (environs 10%) devra bénéficier au collèges pour des temps de dégustation avec les élèves et de découverte de nouvelles variétés. Le projet s'inscrit également dans la continuité des apprentissages des élèves, et peut aider les enseignant-e-s pour mener des activités d'observation, de découverte et d'ouvrage en lien avec leur programme pédagogique.

Impliquer les acteurs locaux et les habitants donne au collège une place à part entière au sein de son quartier tout en favorisant le lien social. La "cour jardinée" peut également être réfléchi de différentes façons ; lieu champêtre accueillant la biodiversité, espace d'agriculture responsable, permaculture, poulailler, jardin partagé, accessible pour les habitant-e-s, avec l'encadrement de l'association et la proposition d'ateliers.

Les parents sont également invités à faire vivre cet espace, dans le cadre du jardin partagé. Leur présence favorise un meilleur climat scolaire, avec la création d'un lien différent avec l'établissement. Pour les élèves, c'est l'occasion de montrer le travail accompli et, à leur tour, de devenir acteur de la sensibilisation.

## Les engagements du Département

La faisabilité technique est étudiée avec le collège afin de permettre à l'association de disposer pleinement des espaces prédéfinis ;

Un point d'eau sera accessible à proximité de l'espace jardin ;

La pollution des sols doit être étudiée afin de déterminer si la culture se fera hors sol ou directement dans le sol (étude uniquement dans le cas où l'historique des sols n'est pas connu)

L'accessibilité aux espaces par l'extérieur sera pensée pour l'association ;

Un local pour stocker le matériel sera mis à disposition (dans la mesure du possible) ;

Un accès aux toilettes ou l'installation de toilettes sèches par l'association retenue si les toilettes du collège ne sont pas accessibles.

Afin de mener à bien ce projet, le Département s'engage donc à la mise aux normes des installations et à l'étude et la prise en compte de l'ensemble des éléments du volet technique.

## Fiche technique du collège

**Collège : Jean Moulin**

**Localisation :** 76 Rue Henri Barbusse, 93300 Aubervilliers

**Présentation des espaces verts :** Parcelle en friche plus de 4000 m<sup>2</sup> indépendante du collège équipée d'une serre et de bacs potagers.



**Disponibilité : rentrée scolaire 2021-2022**

**Contextualisation :**

Convention d'occupation entre l'association, le Département et le collège d'une durée d'un an renouvelable

L'(les) association.s candidate.s pourront déposer un projet incluant les perspectives sur plusieurs années, le renouvellement de la convention fera l'objet d'un bilan annuel qui permettra de voir l'avancée du projet au fil du temps.

**Commodités lors de la mise à disposition du site :**

- Clôtures existantes, mais nécessité de créer un cloisonnement entre les activités pédagogiques et les activités associatives par enjeu de sécurité.
- Accès à la parcelle - travaux à faire par le Département
- Raccordement à l'eau - travaux à faire par le Département : 1 accès pour chaque parcelle, avec intégration de compteurs.
- Pas de possibilité d'accéder aux toilettes du collège, l'association devra prévoir des toilettes sèches.

**Particularités**

Le site est totalement clôturé.

**Attendus du Département :**

Mode de production respectueux du site et de l'environnement, production de type bio ou de type permaculture hors sol.

Lien avec le collège et les projets éducatifs en cours. La candidat.e prévoira la réalisation d'ateliers pédagogiques en lien avec l'agriculture urbaine. Ces ateliers feront l'objet d'un financement par le collège.

Liens avec les équipements du Département et/ou avec les villes et EPT et le quartier

Durée d'occupation proposée en cohérence avec le projet du.de.la candidat.e

### **Aménagements possibles :**

Une délimitation des parcelles, entre activités éducatives en lien avec le collège, le réseau et la cité éducative, et les activités associatives sera faite de concert avec les acteurs.

Proposition :

### **Parcelle éducative :**

Afin de permettre aux élèves de bénéficier d'un espace d'expérimentation et d'apprentissage dans le cadre du programme du collège, du projet « pépinière » du réseau REP, et de la cité éducative. Il est proposé de mettre à disposition une parcelle accessible par le collège, incluant la butte, et la surface nécessaire pour l'installation d'une serre et de bacs pour les élèves : 36 bacs pour le collège, 10 pour les écoles du réseau, et 15 pour la cité éducative (total 61 bacs. Dimension 85cmx60cm) Surface totale des bacs 36,6 m<sup>2</sup>, en fonction du type d'aménagement la surface sera multipliée par 5 afin de permettre un accès spécifique à chaque bac (surface totale 183 m<sup>2</sup>). Au vu de la configuration du site, et des perspectives d'aménagements futur des élèves, il est proposé de mettre à disposition une surface totale de 1486m<sup>2</sup>.



### **Parcelle associative :**

Afin de permettre aux associations de mener leur projet sur le site, il est proposé de mettre à disposition la partie accessible par la rue Henri Barbusse. Cette partie sera d'une surface totale de

2442m<sup>2</sup>. A noter que la partie haute du site est actuellement mise à disposition à Plaine Commune pour entreposer du matériel de construction sur une durée estimée à 6 mois.

